

Réf: Dossier 446059

Avis de constitution

SOCIETE « AGROBRIDGE »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE APRES  
BARRAGE, Lot 86, Ilot 1422

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/02/2025, et enregistrés le 21/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGROBRIDGE »

Objet : ACHAT VENTE ET IMPORT-EXPORT DE PRODUITS AGRICOLES,

ACHAT, VENTE ET IMPORT-EXPORT DE CAFE ET CACAO,

ACHAT VENTE ET IMPORT-EXPORT D'ANACARDE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toutes opérations financières,

commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE  
APRES BARRAGE, Lot 86, Ilot 1422

Dirigeant(s) M KARAMOKO ABDRAMANE RUGGERO  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-10530 du 14/10/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°63283/GTCA/RC/2025 du 14/10/2025

